



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 128-2:2022

Documentation technique de produits (TPD) - Principes généraux de représentation - Partie 2: Conventions de base pour les traits (ISO 128-2:2022)

Technische Produktdokumentation
(TPD) - Allgemeine Grundlagen der
Darstellung - Teil 2: Linien, Grundregeln
(ISO 128-2:2022)

Technical product documentation (TPD) -
General principles of representation -
Part 2: Basic conventions for lines (ISO
128-2:2022)



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 128-2:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 128-2:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 128-2:2022

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 128-2

Novembre 2022

ICS 01.100.01

Remplace l' EN ISO 128-2:2020

Version Française

Documentation technique de produits (TPD) - Principes
généraux de représentation - Partie 2: Conventions de
base pour les traits (ISO 128-2:2022)

Technische Produktdokumentation (TPD) - Allgemeine
Grundlagen der Darstellung - Teil 2: Linien,
Grundregeln (ISO 128-2:2022)

Technical product documentation (TPD) - General
principles of representation - Part 2: Basic conventions
for lines (ISO 128-2:2022)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 septembre 2022.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 128-2:2022) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 10 « Documentation technique de produits » en collaboration avec le Comité Technique CEN/SS F01 « Dessins techniques » dont le secrétariat est tenu par CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2023 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2023.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 128-2:2020.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 128-2:2022 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 128-2:2022 sans aucune modification.

Documentation technique de produits (TPD) — Principes généraux de représentation —

Partie 2: Conventions de base pour les traits

*Technical product documentation (TPD) — General principles of
representation —*

Part 2: Basic conventions for lines



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Types de traits	3
4.1 Généralités	3
4.2 Types de base	3
4.3 Sous-types de traits	4
4.4 Variations des types de traits de base	4
4.5 Combinaisons de traits de même longueur	5
4.5.1 Combinaison de deux traits parallèles entre eux ou plus	5
4.5.2 Combinaison de deux différents types de traits	5
4.5.3 Combinaison de deux traits continus parallèles avec des éléments de liaison régulièrement répétés	5
4.5.4 Combinaison d'éléments picturaux géométriques régulièrement répétés en association avec des traits continus	6
5 Dimensions des traits	6
5.1 Largeur des traits	6
5.2 Écart dans la largeur de trait	6
5.3 Configuration des traits	6
6 Tracé de traits	7
6.1 Espacement	7
6.2 Jonctions	7
6.2.1 Types	7
6.2.2 Représentation	9
6.3 Emplacement d'un deuxième trait	10
6.4 Hiérarchie des traits chevauchants	10
7 Couleurs	11
8 Désignation	11
9 Conventions de base et applications pour les lignes repères et traits de référence	11
9.1 Présentation des lignes repères	11
9.2 Représentation des traits de référence	14
9.3 Indication des instructions	15
Annexe A (informative) Préparation des traits par systèmes CAO	17
Annexe B (normative) Traits dans des dessins techniques de construction	30
Annexe C (informative) Exemples d'application dans des dessins techniques de construction	33
Annexe D (normative) Types de traits et leur application dans des dessins techniques industriels	39
Annexe E (informative) Exemples d'application dans des dessins techniques industriels	43
Annexe F (normative) Types de traits et leur application dans des dessins techniques de construction navale	55
Annexe G (informative) Exemples d'application des différents types de traits dans des dessins techniques de construction navale	58
Bibliographie	70

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS F01, *Dessins techniques*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 128-2:2020), dont elle constitue une révision mineure. Les modifications sont les suivantes:

- le terme “élément de traits” a été changé en “élément graphique de base” dans tout le document;
- en [Annexe C, Tableau C.1](#), la cellule de droite dans le titre a été changée d’“Exemple” en “N° de Figure” pour être cohérente avec le [Tableau E.1](#);
- en [Annexe D, Tableau D.1](#), objet 04.2.1, le texte dupliqué a été retiré;
- en [Annexe G, Tableau G.1](#), la troisième cellule à partir de la gauche dans le titre a été changée d’“Exemple” en “Application” pour être cohérente avec le [Tableau C.1](#) et le [Tableau E.1](#);
- en [Annexe E, Tableau E.1](#) et en [Annexe G, Tableau G.1](#), la cellule de droite dans le titre a été changée de “Figure” en “Exemple” pour être cohérente avec le texte du document;
- des changements éditoriaux mineurs.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 128 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.